

FORMULAIRE
DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE GRUE

Conformément à la réglementation OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) relative à la sécurité aérienne il est obligatoire de demander un avis au gestionnaire de l'aéroport pour toute construction permanente ou temporaire sur et aux alentours de l'aéroport.

Pour l'installation d'une grue vous devez envoyer le formulaire rempli à:

servitudes@brusselsairport.be

urba@belgocontrol.be

Vous recevrez l'avis de BAC et de Belgocontrol endéans les 30 jours après réception de votre demande.

* Champs obligatoire

Données du demandeur

Nom*:	
Prénom*:	
Entreprise:	
Numéro de téléphone*:	
Adresse email*:	

Données des travaux

Adresse*:	
Commune*:	
Type de travaux:	
Plan d'implantation*:	
Période de travaux*:	
Type d'obstacle:	
Bras horizontal*:	
Position de l'obstacle en coordonnées Lambert ou WGS84:	
Hauteur maximale de l'obstacle*:	
Fiche technique de l'obstacle*:	<i>Ajoutez le comme annexe</i>
Remarques:	

Données de contact durant le chantier

Responsable 1

Nom	
GSM	

Responsable 2

Nom	
GSM	